

Découvrez www.mybeautytraining.com
votre nouveau partenaire formation dédié à la beauté

ETABLISSEMENT MONTAUBAN
420 Avenue André Jorigné

BOY DIFFUSION
82000 MONTAUBAN
Tél. 05 63 22 00 28 Fax
email montauban@boy-diffusion.fr

Siret 39971637200061

Livré à :

BRIN DE BEAUTE

MME SIMAO CECILE
AVENUE UXELLODUNUM

46140 LUZEC

Votre Solution Coiffure & Esthétique
Siège social et centrale logistique
BOY DIFFUSION, 60 Chemin Carrosse 31400 TOULOUSE
Tél. 05 61 34 20 45 - Fax 05 61 54 44 46
SAS au capital de 2 201 552 euros - RCS : Toulouse 399 716 372
ID TVA : FR14 399 716 372

CONFIRMATION DE COMMANDE

Votre Solution Coiffure & Esthétique

Siège social et centrale logistique
BOY DIFFUSION, 60 Chemin Carrosse 31400 TOULOUSE
Tél. 05 61 34 20 45 - Fax 05 61 54 44 46
SAS au capital de 2 201 552 euros - RCS : Toulouse 399 716 372
ID TVA : FR14 399 716 372

BRIN DE BEAUTE

MME SIMAO CECILE
AVENUE UXELLODUNUM

46140 LUZEC

Facture

Echéance le 30/11/2025
Transporteur :

Paiement : LCR 30 Jours Fin de Mois
Page 1/1

Date 14/10/2025		Numéro pièce 1406475		Client C0733700		Votre référence TICKET N° 54377 CAISSE 310		Commercial TERRITOIRE VACANT SUD OUEST		R118	
Référence 106277-S		Désignation GANT LATEX POUDRE X100 S				Quantité 2,00	Prix brut 8,90	Remise 30,00%	Prix net 6,23	Montant HT 12,46	TVA 3
		RECAPITULATIF Accessoires					12,46				
							</				

Clause de réserve de propriété

La société reste propriétaire de la marchandise livrée à compter du jour de livraison jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix de vente, les risques de la marchandise incombant néanmoins au destinataire, dès la mise à disposition de celle-ci. Ne constitue pas des paiements, la remise de traites ou de tous titres créant une obligation de payer. En conséquence, en cas de non-paiement, la société est en droit d'effectuer ou de faire effectuer la reprise de la marchandise à la charge du destinataire.

Cette clause fait partie intégrante de nos conditions générales de vente.

Conformément aux articles 441-6 et D411-5 du code de commerce, tout retard de paiement entraînera des pénalités de retard exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire, au taux fixé à trois fois le taux de l'intérêt légal. Tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Règlement par virement, merci de rappeler votre
code client en référence

IBAN : FR76 3000 4024 9700 0109 6874 877
BIC-ADRESSE SWIFT : BNPAFRPPXXX

A découper et joindre à votre règlement par chèque

Net à Payer : 13,15EUR au plus tard le 30/11/25

Client : C0733700 Facture : 1406475 du 14/10/2025

SAS BOY DIFFUSION

TOULOUSE